

INSCRIPTIONS

L'inscription se réalise sur place et n'est effective qu'au moment où le dossier est complet (en respectant les délais imposés).

Documents requis

À apporter au secrétariat lors de l'inscription :

1. votre diplôme, brevet, équivalence, expérience utile (documents originaux);
2. La carte d'identité + une photocopie recto-verso ;
3. le montant du droit d'inscription ou une preuve du droit d'exemption (attestation et/ou numéro ibis).

Si vous avez terminé vos **ÉTUDES À L'ÉTRANGER**, vous devez introduire une demande d'équivalence de votre diplôme ou certificat auprès des services d'homologation, **avant le 15 juillet**. La décision d'équivalence est à remettre au secrétariat lors de l'inscription. Pour plus d'information, veuillez surfer sur le site : www.equivalences.cfwb.be

Remarque

Les modules sont organisés si le nombre d'inscrits est suffisant (pour les candidats surveillants-éducateurs, un minimum de 15 personnes inscrites est requis)

Droit d'inscription

Le droit d'inscription est calculé selon le nombre de modules choisis et est imposé par la Communauté française (entre 20€ et 170€). Il n'est pas remboursable. Le paiement s'effectue de préférence par carte bancaire (Bancontact / Mister Cash) ou par virement bancaire.

Une dispense du droit d'inscription est accordée :

- aux demandeurs d'emploi l'ORBEM ou le FOREM (démarches effectuées par le secrétariat sauf auprès du VDAB);
- aux personnes bénéficiant du minimex.
- aux personnes bénéficiant d'une allocation pour personnes handicapées.

Attention aux dates indiquées sur ces documents !
(se renseigner auprès du secrétariat)

Horaire d'inscription

À partir de mi-juin (fermé pendant les congés scolaires)

- Les lundis et jeudis de 16h00 à 21h00
- Les mardis et mercredis de 14h00 à 19h00
- Les samedis de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Attention ! Cet horaire est susceptible d'être modifié. Afin d'éviter tout désagrément, nous vous invitons à consulter celui-ci sur notre site internet avant de vous rendre à l'Institut. (www.ceria.be/irg)

ACCÈS AISÉ

Voiture : Ring O - sortie 16 - direction Anderlecht

Métro : ligne 5 - CERIA/COOVI

Bus : 75 - 98 / De Lijn : 141-142-144-145-170-171

Possibilité de bénéficier du CONGÉ-ÉDUCATION PAYÉ
(renseignement : www.emploi.belgique.be)



Enseignement supérieur pédagogique
de type court de promotion sociale

C.A.P.
CERTIFICAT
D'APTITUDES
PÉDAGOGIQUES

Directrice a. i. : Geneviève KAYSER
Campus CERIA - Bâtiment 4c - 2ème étage
avenue Emile Gryson, 1 - 1070 Anderlecht
Tél. : 02 / 526.75.40 - FAX : 02 / 526.75.42
www.ceria.be/irg
secretariat.irg@ceria.be

DEVENEZ PROFESSEUR DE VOTRE SPECIALITE ! DE VOTRE METIER !

La section a pour finalités de former des enseignants ayant le sens des responsabilités dans la formation des jeunes générations et des adultes, mais aussi capables de participer activement à la construction d'une école épanouissante pour les apprenants.

Les différents cours de l'enseignement supérieur pédagogique de promotion sociale procureront aux candidats-professeurs la formation psychologique, pédagogique, méthodologique et didactique indispensable à un enseignement adapté au monde actuel.

Des cadres, des agents de maîtrise, des formateurs suivent ces cours afin de recevoir une formation d'un niveau supérieur en psychologie, relations humaines et didactique qui leur permettra de mieux s'affirmer au sein de leur entreprise, de construire des formations,

...

L'équipe pédagogique et administrative de l'Institut Roger Guilbert possède sans conteste toutes les compétences nécessaires pour aider les étudiants à atteindre ces différents objectifs.

De plus, un matériel didactique performant avec caméscopes, projecteurs, laboratoires informatiques,... permet d'offrir aux étudiants les meilleures conditions pédagogiques.

TITRE DÉLIVRÉ

Le CERTIFICAT D'APTITUDES PÉDAGOGIQUES est le titre pédagogique légal reconnu par la Communauté française et requis pour enseigner les cours techniques et la pratique professionnelle.

CONDITIONS D'ADMISSION

CYCLE NORMAL (2 ou 3 ans d'études selon le diplôme)

Première année

(trois ans d'études = 1^{ère} + 2^{ème} + 3^{ème})

- être porteur d'un certificat, diplôme ou brevet de l'enseignement technique, professionnel ou artistique du deuxième degré ou du cycle inférieur ou d'une section de promotion sociale.
----- **OU** -----
- d'une attestation d'occupation d'une fonction d'enseignant rémunérée dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté Française.
----- **OU** -----
- de 9 années d'expérience dans un métier en rapport avec la (les) discipline(s) à enseigner.

Deuxième année

(deux ans d'études = 2^{ème} + 3^{ème})

- être porteur d'un certificat, diplôme ou brevet de l'enseignement technique, professionnel ou artistique du troisième degré ou d'une section de promotion sociale.

CYCLE SPECIAL (1 an d'études ou possibilité en 2 ans)

- être porteur d'un titre de l'enseignement supérieur reconnu par la législation en vigueur.

Structure par MODULES

Première année (UF01)

Expression orale et écrite en français	140p
Atelier d'expression orale et écrite en français	60p
TOTAL	200p

Deuxième année

(Pour les diplômés de l'ens. sec. sup.)

UF02 Formation générale orientée vers l'enseignement	
Formation générale et humaine	35p
Expression orale et écrite en français	70p
Méthodes de travail et introduction à la psychopédagogie	35p
UF04 Législation et organisation de l'enseignement	
Législation et organisation de l'enseignement	36p
Neutralité	24p
UF05 Méthodologie de l'enseignement secondaire	120p
UF07 Pratique de la communication	30p

Troisième année

UF03 Étude des phénomènes de société et leurs incidences en milieu scolaire	30p
UF06 Psychopédagogie et méthodologie générale	120p
UF08 Didactique (orientation professeur ou orientation surveillant-éducateur)	120p
UF09 Stage	60p
UF10 Epreuve intégrée Certificat d'aptitudes pédagogiques	120p
TOTAL	450p

Cycle spécial d'un an

(possibilité en 2 ans)

(Pour les diplômés de l'ens. sup.)

UF03 Étude des phénomènes de société et leurs incidences en milieu scolaire	30p
UF04 Législation et organisation de l'enseignement	
Législation et organisation de l'enseignement	36p
Neutralité	24p
UF05 Méthodologie de l'enseignement secondaire	120p
UF06 Psychopédagogie et méthodologie générale	120p
UF07 Pratique de la communication	30p
UF08 Didactique	120p
UF09 Stage	60p
UF10 Epreuve intégrée Certificat d'aptitudes pédagogiques	120p
TOTAL	660p

HORAIRES

Les cours démarrent durant la seconde semaine de septembre et se donnent en journée (de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h) et/ou en soirée (de 18h à 21h30).

1^{ère} année :

Lundis et mercredis soirs.

2^{ème} année : 4 choix possibles.

- Mercredis après-midi et samedis en journée.
- Mercredis soirs et samedis en journée.
- Lundis, mardis et jeudis soirs.
- Lundis en journée et jeudis soirs.

3^{ème} année : 3 choix possibles.

- Samedis en journée.
- Lundis en journée.
- Lundis soirs et Jeudis soirs.

Cycle spécial : 4 choix possibles.

- Lundis et mercredis soirs et samedis la journée.
- Mardis et mercredis soirs et samedis la journée.
- Lundis et jeudis soirs et samedis la journée.
- Mardis et jeudis la journée.
- FORMULE EN 18 MOIS** - Mardis et mercredis soirs (de janvier à juin) et lundis, mardis et mercredis soirs (l'année suivante)

